LA NATURE PHONÉTIQUE DE LA SYLLABE

BOHUSLAV HÁLA

L'objet de mon rapport est la question de la syllabe envisagée du point de vue phonétique. Il est évident que ce vaste sujet ne pourra pas être épuisé ici dans toute son étendue. Je passerai donc sous silence son historique et je me bornerai à attirer votre attention uniquement sur quelques points capitaux, en premier lieu sur la question de la nature phonétique de la syllabe ainsi que de son origine; et c'est notamment ce dernier point que je considère comme le plus important, car il nous aidera à résoudre le point précédent.

on order of the contract of the

Une large part de l'effort, en ce qui concerne le problème dont nous allons traiter, a déjà été accomplie par mes nombreux précurseurs. Ces derniers ont émis une série de théories cherchant à résoudre le problème de la syllabe sous divers aspects. Et je ne me cache pas que les résultats de leurs recherches sont de nature à intimider tout qui croirait pouvoir y ajouter quelque chose de nouveau.

Si je l'ose cependant, c'est pour plusieurs raisons. Premièrement, à la différence de ceux qui m'ont précédé, j'aborde le problème de la syllabe du point de vue diachronique. Deuxièmement, je prends pour base de la syllabe la résonance vocale. Et troisièmement, j'élimine toute conception unilatérale qui ne considérerait pas la syllabe comme unité phonétique complexe, mais tout simplement comme unité soit articulatoire soit auditive.

Permettez-moi, Mesdames et Messieurs, de vous informer que j'ai déjà consacré aux problèmes, dont nous allons traiter, un ouvrage en détail publié, en 1956, par les soins de l'Académie Tchécoslovaque des Sciences. Écrit en langue tchèque, cet ouvrage n'a pas été en mesure de porter à votre connaissance les résultats de mes recherches. Mais, heureusement, grâce à l'obligeance du professeur Straka de Strasbourg, une version française vient de paraître, en abrégé, il y a deux ou trois semaines, dans la revue Orbis.¹

Maintenant, si vous le permettez, je m'appliquerai à vous présenter un résumé très succinct de mes idées personnelles concernant notre problème.

Premièrement, loin de vouloir résoudre le problème de la syllabe du point de vue statique, comme l'ont essayé tous mes précurseurs jusqu'à présent, je préfère, et je crois même indispensable cette façon d'agir, recourir à la diachronie. Car, la syllabe n'est pas là d'hier, ses origines remontent nécessairement aux époques les plus

lointaines de l'Humanité. C'est donc là qu'il faut, à mon avis, commencer. Certes, pour ce qui est de l'évolution du langage, le point de vue diachronique présente, en linguistique historique, l'essentiel de la méthode de recherches. Mais, il est intéressant de lire ce qu'en dit le psychologue autrichien, M. Friedrich Kainz, dans sa Psychologie der Sprache, dont le ler volume a paru en 1954. M. Kainz y adresse quelques critiques à deux linguistes de renom, à savoir à Otto Jespersen, auteur de Language, its Nature, Development and Origin (publié en 1922) et à van Ginneken, par rapport à sa Reconstruction typologique des langues archaïques de l'Humanité (paru en 1939). Il leur reproche notamment qu'ils ne tiennent compte, dans leurs descriptions de l'évolution du langage, que de ces quelques milliers d'années qui nous offrent des documents linguistiques conservés au moyen de l'écriture et permettent de reconstruire l'évolution linguistique de l'Humanité pendant quelques milliers d'années au-delà. Mais, si l'on considère que les origines du langage remontent avec la plus grande probabilité à des dizaines ou plutôt à des centaines de milliers d'années avant l'ère historique, on comprend facilement qu'il n'est pas difficile d'aboutir à de fausses conclusions dans le cas où l'on se borne à examiner uniquement l'époque historique connue. Ainsi, p.ex. Jespersen, dans l'ouvrage cité, s'inspirant de la marche de l'évolution linguistique que l'on peut découvrir dans certaines langues, a cru être justifié à énoncer la doctrine que cette évolution se faisait du compliqué au simple et que, par suite, les créations linguistiques les plus archaïques étaient nécessairement des plus compliquées. Par opposition à cette façon de voir, M. Kainz fait valoir, et c'est aussi mon opinion personnelle, que ces créations ont dû être simplissimes. Il est évident que, ce qui vaut pour le langage en général, vaut tout naturellement aussi pour son évolution phonétique; car, les organes appelés par nous actuellement "organes phonateurs", n'étaient pas, dès le début du langage, appropriés à exécuter des mouvements d'articulation même les plus faciles et les plus simples. Ils exerçaient, en outre, primitivement des fonctions purement biologiques et non pas linguistiques. Nous pouvons donc conclure que l'évolution phonétique, comme toute autre évolution, s'est faite du simple au compliqué. On découvre, d'ailleurs, la même marche dans l'évolution ontogénétique du langage chez les enfants.

En partant de cette constatation, on arrive tout naturellement à se demander quelle était la nature phonétique des premières créations linguistiques de l'Homme primitif? On est d'accord sur ce que, avant de développer des moyens de communication d'ordre phonique, on se servait des moyens d'ordre visuel tels que les mimiques et les gesticulations. Il est évident que ces derniers n'ont pas pu suffir, à la longue, aux besoins de communication dans l'évolution progressive de la Société, vu que les moyens visuels sont relativements restreints. Cependant, ils ont joué un rôle très important et le jouent, quoique en fonction d'éléments secondaires, même a présent.

Deuxièmement, le plus grand progrès a naturellement été accompli par la création des moyens phoniques, c'est-à-dire par l'échange du langage mimé et gesticulé contre

¹ B. Hála, "La Syllabe, sa nature, son origine et ses transformations", Orbis, t. X (1961), 69-143 (Louvain, Belgique).

le langage parlé. M. Kainz, dont le nom et l'ouvrage ont déjà été mentionnés, expose une doctrine nouvelle pour ce qui est de l'origine du langage parlé. Il signale notamment que les gestes et les mimiques étaient dus à l'activité motrice de l'Homme primitif; pas à pas et dans une mesure progressivement croissante ils ont été accompagnés de productions phoniques. A la fin, ces dernières, tout en conservant leur substrat motorique, se sont séparés du langage visuel pour former un langage indépendant, le langage phonique ou parlé (ou bien aussi articulé).

Il est évident que, avant que l'Homme n'ait acquis la capacité de produire des phénomènes phoniques, il faut supposer une longue période pendant laquelle se réalisait, d'une façon presque imperceptible, l'adaptation progressive de l'appareil vocal jusqu'à pouvoir effectuer les attitudes et les postures nécessaires pour la phonation. Cette adaptation une fois atteinte par suite d'un long exercice ainsi que par des modifications du larynx d'ordre anatomique et physiologique, l'Homme primitif s'est trouvé, à la fin, en possession d'un moyen de communication fort efficace; la création de la phonation ou voix est donc la première création communicative qui mérite ce nom. Sans la voix, pas de langage parlé, et sans ce dernier, pas de progrès de la société humaine.

Ceci nous amène à nous demander quelles pouvaient être les formes primitives sous lesquelles se manifestait la phonation? Il est fort probable qu'elle consistait, au début, en simples cris isolés produits à telle ou telle occasion. Ces cris, affectifs d'origine, pouvaient être émis individuellement et facultativement; ils représentaient, sous formes de réactions motoro-phoniques de l'homme, la réponse aux impulsions provenant tant du dehors que de l'intérieur. Et ce n'est que par suite d'un développement ultérieur qu'ils ont fini par revêtir une fonction communicative en qualité de divers signaux (p. ex. des signaux d'avertissement, d'alarme etc.). C'est aussi pourquoi le linguiste français M. Vendryès les appelle, dans son éminent ouvrage portant le titre Le langage et paru en 1921, les cris-signaux. Il est clair que ces cris étaient loin de ce que nous entendons actuellement par le terme "phonèmes" ou mots. C'étaient probablement de simples productions phoniques ou vocales sans aucun timbre bien précisé ou déterminé. Il est évident, en outre, qu'ils n'étaient pas non plus articulés, sinon d'une façon maladroite et instable. En revanche, ils étaient, dès le début, composés, et cela de deux éléments, l'un motorique servant à dégager le canal sus-glottique afin de procurer le libre passage à la voix, l'autre acoustique consistant en mise en phonation des cordes vocales. L'étroite liaison de ces deux éléments constitue, à mon avis, cette unité phonétique à laquelle on attribue, actuellement, le nom de syllabe.

Indépendamment de la position qu'occupent les organes phonateurs avant l'émission vocale, nous pourrions appeler la phase initiale de la syllabe sa *stricture* (non pas dans un sens physiologiquement précis); nous entendrons par ce terme soit une fermeture complète du canal sus-glottique, soit seulement un rapprochement plus ou moins important des organes d'articulation avant l'émission de la voix. La deuxième phase peut être appellée *aperture* (terme usité notamment par Ferdinand de

Saussure). Mais il est à signaler que la succession des deux éléments de la syllabe, réalisée par le passage, des organes phonateurs, de la stricture à l'aperture, ne correspond nullement à leur hiérarchie phonétique, car ce n'est que le deuxième élément, à savoir l'émission vocale, qui constitue le principal de la syllabe.

Au cours de l'évolution ultérieure, les organes participant à la formation du langage parlé ont atteint un degré de perfection de plus en plus élevé. L'Homme a appris à différencier tant les strictures que les apertures, ou les articuler; par la différenciation des strictures il a abouti à l'articulation de diverses consonnes: par celle des apertures, à l'articulation des voyelles. Ces dernières, étant porteuses de la résonance vocale, formaient le centre ou le sommet de la syllabe. Tout en étant, en général, moins nombreuses que les consonnes, elles sont, en revanche, susceptibles de diverses modulations provoquées soit par l'intensité, soit par la hauteur musicale de la voix laryngienne.

A maintes reprises, on a discuté la question de savoir si c'étaient, dans l'évolution du langage parlé, les consonnes qui sont apparues les premières, ou, inversement, les voyelles. Je considère que les deux espèces de phonèmes ont dû apparaître simultanément vu que la mise en phonation des cordes vocales ne peut pas s'accomplir sans le dégagement du canal sus-glottique.

Cependant, il est incontestable que l'Homme primitif se servait, pour des buts de communication, à côté des syllabes, de certains phénomènes phoniques éveillant l'impression auditive des consonnes isolées et dépourvues de toute aperture. Je pense notamment à des strictures sifflantes sss et ššš lesquelles, grâce à leur efficacité auditive, pouvaient être mises à profit en fonction des signaux d'avertissement (laquelle fonction elles exercent même de nos jours). Par commodité, on les prend pour des consonnes, mais, je crois que c'est une erreur causée par le fait que nous sommes habitués à voir dans chaque production audible telle ou telle consonne ou voyelle. Toutefois, à l'état isolé, les phénomènes de ce genre, rarissimes d'ailleurs, ne peuvent pas suffire aux besoins du langage communicatif.

En résumant brièvement tout ce que je viens de dire jusqu'ici, je me permets de proposer la définition de la syllabe que voici:

La syllabe est l'unité phonétique fondamentale du langage parlé, produite par chaque mise isolée en phonation des cordes vocales, rendue possible par le passage des organes d'articulation de la position de stricture à celle d'aperture et modifiée au passage des cavités sus-glottiques, notamment de la cavité buccale, sous formes de diverses productions sonores.

Ces diverses productions sonores, formant le centre de la syllabe, sont communément appelées sonantes; les consonnes ne sont pas, à quelques exceptions près et dont nous allons parler toute à l'heure, susceptibles de cette fonction; elles ne sont donc jamais sonantes, mais seulement consonantes. Cette différence de fonction entre les deux groupes de phonèmes, offre une preuve de plus qu'il est bien fondé de tenir les voyelles à part des consonnes.

Ma conception personnelle de la syllabe telle que je viens de l'exposer, a fait l'objet

des critiques de la part de M. Rosetti de Bucarest. Loin de reconnaître la voix ou bien la sonorité laryngienne pour base du langage parlé, M. Rosetti considère (dans Janua linguarum, 1959) que "la théorie de la syllabe doit être fondée sur l'acte articulatoire des organes de la parole" et que "la sonorité accompagne (ou n'accompagne pas) l'émission phonatrice et ne joue pas un rôle décisif dans la formation de la syllabe". "La sonorité n'est pas essentielle pour la constitution de la syllabe".

Moi, j'ai l'impression, et mon cher Collègue me pardonnera de le dire, qu'une telle façon de penser signifie prendre les choses à l'envers, et je suis de l'avis que la promotion de l'élément moteur de la syllabe aux dépens de son élément auditif n'est point conforme à la nature de la communication sociale au moyen de la parole, car l'individu écoutant a besoin d'entendre les sons, et non pas voir les mouvements organiques. C'est donc l'élément acoustique qui joue le rôle primordial lors de la transmission des messages, l'activité des organes d'articulation ne servant qu'à produire l'effet auditif voulu.

D'ailleurs, je suis sûr que le désaccord entre la conception de M. Rosetti et la mienne ne provient que d'un malentendu. M. Rosetti considère toute production laryngienne comme sonorité; il prend pour base de sa conception la sonorité de phonèmes.

C'est pourquoi il affirme que "la sonorité accompagne ou n'accompagne pas l'émission phonatrice". Cependant déjà Sievers dans ses Grundzüge der Phonetik, donc dans la deuxième moitié du siècle passé, souligne qu'il faut faire différence entre la "Vollstimme", c'est-à-dire entre la voix pleine, claire et sonore des voyelles, et la "Murmelstimme", c'est-à-dire la voix impure, quasi étouffée et non-sonore des consonnes que l'on appelle, en allemand, die stimmhaften Konsonanten. En français, par malheur, le terme sonore donne lieu à l'équivoque, car il est employé à désigner soit la sonorité au vrai sens de ce mot (on peut constater par exemple que a est plus sonore que u), soit les consonnes appelées "sonores", par imprécision, car leur articulation n'est pas accompagnée de "sonorité" de la voix laryngienne, mais seulement d'un murmure (Murmelstimme). C'est aussi pourquoi le phonéticien Paul Passy dans sa Petite phonétique comparée des principales langues européennes a eu l'excellente idée de préférer le terme de consonnes voisées à celui de consonnes sonores. Lors de l'aperture de la syllabe on entend donc la sonorité de la voix, lors de la stricture rien qu'un son murmuré ou tout simplement un bruit.

Il existe cependant un petit groupe de consonnes qui jouissent d'une certaine sonorité ce qui les rapproche des voyelles; ce sont, comme on sait, les r, l, m, n. Mais le degré de leur sonorité n'atteint pas celui des voyelles, de sorte qu'il y aurait deux espèces de syllabes: plus sonores, dont le centre est constitué par une voyelle ou par une diphtongue, et moins sonores, dont le centre est constitué par une des consonnes r, l, m, n, les seules, que l'on serait, à mon avis, justifié d'appeler sonores (aussi p. ex. Sievers entend par le terme Sonorlaute les voyelles ensemble avec les consonnes citées).

Quoi qu'il en soit, la syllabe ne peut être formée que par la sonorité ou mi-sonorité

de la voix laryngienne. C'est pourquoi le centre syllabique peut être constitué aussi bien par la voyelle que par la sonore (sonore selon notre conception), comme le prouvent p. ex. les mots allemands Bruder, Apfel, hauten, anglais couron, cattle, bottom, tchèque mysl, srdee, sedm, etc. De ce point de vue, les interjections et onomatopées telles que pst, št, etc. ne peuvent pas former syllabe. C'est donc en vain que M. Rosetti s'en sert pour affirmer que les "mots" cités prouvent jusqu'à l'évidence que la sonorité n'est pas essentielle pour la constitution de la syllabe. Par opposition, moi, je considère que ces "mots" ne prouvent rien du tout, car loin d'être syllabes, ils ne jouent, ainsi que je l'ai déjà dit, que le rôle de signaux d'avertissement et que l'on cherche à exprimer, dans la langue écrite, par des phonèmes acoustiquement analogues. Ils sont d'ailleurs rarissimes, de sorte qu'il est peu probable qu'ils puissent étayer la théorie de M. Rosetti. Moi, je considère donc que la sonorité est uniquement la propriété de la voix laryngienne et qu'elle n'est en aucun rapport avec l'articulation des consonnes.

On peut émettre, il est vrai, l'objection que la syllabe existe même dans le chuchotement où la voix n'est pas présente. C'est encore M. Rosetti qui l'a émise dans sa discussion entamée avec moi au sujet de la syllabe (voy. Janua linguarum déjà cité et ma réponse dans Phonetica 1960, vol. 5, que M. Zwirner a eu la bonté de vous distribuer). Mais la syllabe chuchotée n'est pas fondée sur les mêmes principes que la syllabe parlée. On peut s'en rendre très facilement compte en chuchotant p.ex. les syllabes sa, ta. Dans les deux cas, c'est le bruit consonantique qui l'emporte sur le timbre vocalique et cependant personne ne prétendra que, p.ex., les centres syllabiques sont ici constituées par les consonnes. Il est donc évident que la syllabe chuchotée ne doit son existence qu'aux habitudes du langage parlé et que, ce qui lui assure cette existence, est uniquement le sentiment de tradition. D'ailleurs, le chuchotement ne fonctionne jamais comme moyen de communication sociale, mais seulement individuelle. Quoi qu'il en soit, il est bien sûr que l'on ne peut pas faire loi des propriétés spécifiques du chuchotement en ce qui concerne le langage parlé.

Jusqu'à ce moment, je n'ai parlé que de la syllabe à elle seule, donc à l'état isolé. Cependant, dès les origines du langage parlé on ne se contentait sûrement pas de ne faire usage que des syllabes isolées. Mais lors d'une jonction plus étroite de deux syllabes consécutives on a maintes fois fini par les déformer ou même les faire fusionner. Une fusion complète est devenue possible notamment dans le cas où l'on omettait ce que nous pouvons appeler l'impulsion syllabique, c'est-à-dire l'intention de former la syllabe, émanant du sentiment interne de l'existence de cette dernière. Toutes les fois que l'impulsion syllabique s'affaiblit, nous pouvons compter sur la disparition de la syllabe. Les causes de l'affaiblissement de l'impulsion syllabique sont multiples; le plus fréquemment ce sont soit la réduction de temps indispensable à telle communication ou message, soit un agroupement excessif de syllabes entre deux inspirations. Assez souvent la fusion de deux syllabes consécutives est produite dans le cas où la stricture entre les deux est d'une moindre netteté; l'exemple classique de ce cas est offert par le phénomène appelé communément l'hiatus. On

définit, d'habitude, l'hiatus comme la jonction de deux voyelles voisines; cette définition n'est pas très exacte, car entre deux voyelles il y a nécessairement une stricture, assez faible, il est vrai, et ne consistant pas, cette fois, en une consonne, mais seulement en un rapprochement des cordes vocales, sans que toutefois la position de phonation soit atteinte. Il s'ensuit qu'il se produit alors un léger renforcement d'expiration accompagné d'une légère friction de l'air. Cette espèce de stricture est, comme je viens de le dire, extrêmement faible et elle conduit, le plus souvent, à la fusion des deux voyelles, notamment si elles sont identiques. Ainsi, j'ai intercepté des speakers de la Radio Française la prononciation l'alcol, le Sara pour l'alcool, le Sahara. Dans ma langue maternelle, le tchèque, la fusion des deux voyelles est fréquente notamment dans les mots d'origine étrangère, où l'on n'a pas le sentiment exacte de la configuration syllabique du mot; on prononce p.ex. rálizmus au lieu de realismus, socja lizmus ou même socalizmus au lieu de socializmus, etc. Dans les mots d'origine tchèque on empêche la fusion soit par l'insertion de l'attaque forte (on prononce do?oka à côté de dovoka), soit par celle d'une consonne prothétique (do voka; mais cette dernière prononciation est considérée comme vulgaire). Un exemple curieux est fourni par un scribe du 14e siècle qui a écrit, dans son manuscript, les mots po obědě (= après le dîner) comme póbědě, donc avec un seul o, mais prolongé.

Relativement faible est également la stricture entre la consonne sonore (sonore dans le sens que je viens de proposer) et la voyelle, ou entre deux consonnes sonores consécutives appartenant à deux syllabes voisines. Dans des combinaisons phonémiques de ce genre on peut observer une tendence générale à renforcer la stricture, à la rendre plus nette en vue de conserver l'existence de la syllabe. C'est ainsi que l'on peut expliquer, à mon avis, l'insertion des occlusives entre deux sonores en vieux français chambre, gendre pour le latin camera, generu où, après la chute de la pénultième, deux consonnes sonores se sont trouvées en voisinage. On pourrait citer de nombreux exemples des autres langues: l'espagnol hombre pour le latin hominem, le hollandais Kelder par opposition à l'allemand Keller, le suisse allemand Stäindli (Steinlein), l'allemand öffentlich, le tchèque dialectal pondrava pour ponrava de la prononciation littéraire, et ainsi de suite. Tous ces exemples font témoignage de la tendance conservatrice en ce qui concerne la syllabe; cette tendance se manifeste par le renforcement de la stricture.

J'arrive enfin au troisième et dernier point de mon exposé; cette fois, je serai bien court afin de ne pas dépasser le temps qui m'est accordé. Ici, je tiens à souligner que, loin de contrarier la majorité des théories émises antérieurement, ma conception personnelle (je préfère le mot conception à celui de théorie) de la syllabe présente un choix délibéré de tout ce qu'elles apportent d'utile et d'utilisable pour la définition de la nature de la syllabe. C'est tout d'abord l'impulsion expiratrice pour chaque syllabe, causée par l'augmentation du débit de l'air expiré lors de l'aperture; elle a été reconnue, à juste titre, déjà par Techmer dans sa Phonetik (1880) où il la définit comme "Luftdruck zum einheitlichen Silbenhub". Il est évident que cette impulsion expiratoire syllabique est relativement faible et qu'elle ne fait que la

part d'un mouvement expiratoire tout entier entre deux inspirations consécutives. Ma conception de la syllabe est, en outre, en accord avec la doctrine de Stetson (dans son ouvrage *Motor Phonetics*, 1924) sur la "syllable pulse" ou l'impulsion motorique pour chaque syllabe, mais avec cette différence que je n'accepte pas l'élément moteur tout seul pour la base de la syllabe.

Parallèlement avec le passage, des organes d'articulation, de la stricture à l'aperture croît progressivement la tension musculaire des organes. C'est la doctrine de M. Grammont, exprimé dans son *Traité de Phonétique* (paru en 1933); ce phonéticien a ainsi remplacé, par son idée de la tension musculaire croissante vers le centre de la syllabe et décroissante après, l'idée d'aperture croissante et décroissante déployée, dans son Cours de linguistique générale, par Ferdinand de Saussure. L'idée de de Saussure correspond exactement avec ma conception du passage, des organes phonateurs, de la stricture à l'aperture et inversement, mais avec cette seule différence que je n'ai pas besoin d'étayer ma théorie, à la manière de de Saussure, par la distinction de deux espèces de tout phonème, l'une implosive et l'autre explosive.

La théorie de M. Groot qui suppose, pour le sentiment de la syllabe, la succession rythmique de fermetures et d'apertures, trouve sa répercussion dans mon idée de succession des strictures et des apertures.

Quant à la doctrine de sonorité, préconisée dès 1875 par Whitney, et constituée par Lloyd dans Speech Sounds, ainsi que, plus tard, par Jones dans An Outline of English Phonetics, je la confirme par la reconnaissance de la voix laryngienne pour le facteur décisif de la syllabe. Mais à la différence de Roudet, de Jespersen et d'autres qui ont établi des échelles assez compliquées de phonèmes classifiés d'après la soi-disante "sonorité", je me sers, comme critère, de la qualité de l'émission laryngienne. De ce fait, j'ai pu éviter des conclusions fausses aboutissant à voir p. ex. dans le mot skuks trois syllabes, tandis qu'en réalité il n'y en a qu'une seule. Une autre absurdité causée par l'échelle de sonorité, est présentée par l'assertion de Sievers dans ses Grundzüge der Phonetik qu'il y a des syllabes d'expiration (Drucksilben) et des syllabes de sonorité (Schallsilben), de sorte que dans les mots allemands fasse, Kammer, alle, on pourrait découvrir deux syllabes de sonorité, mais une seule syllabe expiratoire.

L'élément psychologique de la syllabe est manifesté par l'intention de vouloir la faire, la réaliser.

Il découle de toutes ces constatations que la syllabe est un phénomène phonétique complexe; l'idée de complexité, on la retrouve, quoiqu' encore d'une façon incomplète, dans les travaux de Roudet, de Mile Abele et de Chlumský.

Pour terminer, il faut ajouter que la syllabe peut être envisagé, en outre, du point de vue phonologique. C'est M. Rosetti qui va en parler.

Mesdames et Messieurs, je viens de vous exposer, en grandes lignes seulement, ma conception personelle de la nature phonétique de la syllabe. Il m'a été impossible de parler en détail ou même d'effleurer seulement une série de questions relatives au sujet traité par moi; ce serait inutile d'ailleurs vu que je peux renvoyer à mon

étude publiée dans Orbis. C'est là que je parle de la phase finale de la syllabe, que j'appelle restricture, de la différence entre la stricture et la restricture, de la délimitation de la syllabe, de la hiérarchie des phonèmes en fonction de sonantes, des syllabes ouvertes et fermées, des syllabes latentes ou secondaires (Nebensilben de Sievers), de la nature phonétique des diphtongues, de la différence entre les diphtongues descendantes et ascendantes, des causes de la disparition de syllabes ainsi que de l'apparition de syllabes nouvelles, de l'application de ma théorie à l'éclaircissement de nombreux changements phonétiques, etc. etc.

Mesdames et Messieurs, j'arrive au terme de mon exposé. J'espère que je n'ai pas abusé de votre attention inutilement et que j'ai pu vous présenter quelques faits nouveaux qui contribueront, et c'est mon plus vif désir, à l'éclaircissement définitif du problème de l'unité phonétique fondamentale du langage, de la syllabe. Et il n'est peut-être pas exagéré si je dis que toute recherche phonétique ainsi que les applications des notions phonétiques à la technique des transmissions sonores du langage parlé devraient tenir compte de la configuration syllabique de la parole.

Praha

DISCUSSION

Je dirai, tout d'abord, que j'ai répondu aux objections de M. Hála, formulées au sujet de mon ouvrage Sur la théorie de la syllabe (La Haye, Mouton & Cie, 1959), dans le fascicule de Phonetica qui vient d'être distribué aux congressistes, dans la même, fascicule à paraître.

A mon avis, la théorie de la syllabe formulée par M. Hála a deux points faibles. Le premier a été montré par M. Roman Jakobson, dans son intervention qui a précédé la mienne. C'est que le yakoute préserve la syllabe. Il est donc impossible de passer outre cette objection, et c'est cependant ce qu'a fait M. Hála.

Le second point faible de la théorie de M. Hála consiste dans son opinion concernant les interjections et les onomatopées, qu'il rejette au dehors du "langage".

Même si l'on laisse de côté les interjections, qui, selon certains linguistes, forment une classe à part, il est incontestable que les onomatopées, comme il a été montré maintes fois, font partie du langage. Car les onomatopées forment des, most et il est usé de citer de nombreuses formations de ce genre dans diverses langues: je me bornerai à citer le cas du roumain (verbes comme a brigibũ, a filfu, a vijic etc.; dérivés d'onomatopées), et les nombreux cas qui figurent dans les langues négro-africaines, cités par Wassermann (dans Archiv für vergleichende Phonetik).

Faute de n'avoir pas tenu compte de ces faits, la théorie de M. Hála porte donc à faux.

A. Rosetti

Nulle part je n'ai dit que je "rejettais les interjections et les onomatopées au dehors du

langage". Je n'ai fait que contester la susceptibilité des formations telles que pst, št, de fonctionner comme centres syllabiques et, dans cette opinion, je persiste.

LA NATURE PHONÉTIQUE DE LA SYLLABE

Il est également imprécis de dire que j'ai passé outre l'objection de M. Jakobson; j'ai constaté que, le *yakoute* appartenant aux langues dont le phonétisme n'est pas suffisamment connu, il serait prématuré de vouloir ébranler ma théorie par une objection assez vague et, par conséquent, peu convaincante.

B. Hála